

## **COUVENT DES CORDELIERS**

---

- Les Cordeliers (fils de Saint François) sont établis à Clisson en 1410 par Marguerite de Clisson, comtesse de Penthievre, en exécution du testament de son père, Olivier IV le Connétable.
- Les religieux vivent d'aumônes, de dons charitables et d'honoraires de messe.
- On distingue, à l'époque, l'église donnant sur la rue des Cordeliers, et le couvent donnant sur la rive droite de la Sèvre. Les bâtiments encadrent la cour intérieure du cloître.
- Il semble que le couvent et la chapelle soient rebâtiés aux XVI-XVII<sup>e</sup> siècles par les Avangour.
- Vers 1750, l'église se compose d'une grande nef, avec une nef latérale, dont l'entrée donne un large vestibule ouvrant sur la rue des Cordeliers .
  - Le chœur, situé derrière l'hôtel, est séparé par un massif de maçonnerie, percé de deux portes, pour établir une communication avec la nef.
  - Au-dessus de ce mur, s'élève un clocher couvert d'ardoises contenant deux cloches.
  - Une statue de St Bonaventure, placée dans une niche, surmonte la porte principale. On y venait en pèlerinage et on invoque ce saint pour les enfants que l'on amenait au pied de la statue.
- Le couvent est bâti avec simplicité et régularité. Il comprend un grand corps de bâtiment, parallèle à l'église et est reliée à celle-ci par deux ailes, pour former la cour intérieure du cloître.
- Le monastère est incendié en 1793-94 et est probablement utilisé ensuite comme gisement de pierres taillées pour les reconstructions des alentours.
  - Il ne reste plus qu'un fragment de la façade de la chapelle, une porte aux piédroits armés de moulures (du XVI<sup>e</sup> siècle) et quelques arcades de l'église.
- Au XIX<sup>e</sup> siècle, dans l'enceinte de l'ancien couvent, la petite fille de Frédéric Lemot, amatrice de chant lyrique et elle-même chanteuse à ses heures, fait construire autour de 1860, la première partie de la demeure actuelle (des Cordeliers) ainsi que le théâtre « Tivoli ». Sans héritier, mademoiselle Lemot vend sa propriété. Les acquéreurs l'agrandissent.